VILLE DE BRUXELLES

Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports

Beaux-Arts

BRU

STAD BRUSSEL

Cultuur, Jeugd, Ontspanning en Sport

Schone Kunsten

Réf. Farde e-Assemblées : 2281600

N° OJ: 114

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/10/2019

Objet: Subsides 2019 (Tourisme) à 5 associations. - Montant total : 50.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983:

Considérant les besoins de ces 5 associations afin de mener à bien leurs missions:

- l'asbl Les Compagnons de Saint-Laurent : l'organisation de l'événement "Meyboom 2019";
- l'asbl Plan International Belgique : la réalisation du projet "Safer Cities";
- l'asbl Mont des Arts : l'organisation de l'événement "Festival Picture 2019";
- l'asbl Bruxelles s'anime : la première édition de l'événement "Brussels Drawing Week";
- l'asbl Under My Network : l'organisation de l'événement "Les garages numériques".

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête:

Article 1 : Octroyer des subsides pour un montant total de 50.500,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019 à l'attention de 5 associations réparti comme suit:

- 1.000,00 EUR à l'asbl Les Compagnons de Saint-Laurent pour l'organisation de l'événement "Meyboom 2019";
- 17.000,00 EUR à l'asbl Plan International Belgique pour la réalisation du projet "Safer Cities";
- 10.000.00 EUR à l'asbl Mont des Arts pour l'organisation de l'événement "Festival Picture 2019";
- 7.500,00 EUR à l'asbl Bruxelles s'anime pour la première édition de l'événement "Brussels Drawing Week";
- 15.000,00 EUR à l'asbl Under My Network pour l'organisation de l'événement "Les garages numériques".

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019.



Annexes:

